

36th Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2-4 avril 2019)

Notes d'allocation pour Marc COOLS, Belgique (L, GILD)

Démocratie locale et régionale en République de Moldova

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs, chers collègues

Points de satisfaction :

Le principe de l'autonomie locale est explicitement reconnu dans la Constitution et la législation de la République de Moldova.

La Cour constitutionnelle assure l'applicabilité de la Charte dans sa jurisprudence.

En 2016, la loi régissant la Cour constitutionnelle de la République de Moldova a été modifiée afin d'autoriser les autorités locales à saisir ce tribunal en cas de violation de l'autonomie locale. Dans la plupart des pays européens, les entités locales n'ont pas cette possibilité.

La législation moldave prévoit diverses formes de participation citoyenne à la prise de décisions publiques locales, telles que les référendums locaux. Je pense d'ailleurs que les autorités nationales pourraient envisager la ratification du Protocole additionnel à la Charte sur la participation.

La décentralisation est inscrite dans la législation et la Constitution moldave en tant que principe fondateur de l'autonomie locale.

La coopération transfrontalière est très développée, en particulier dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière soutenus par l'UE entre Moldova, l'Ukraine et la Roumanie.

En ce qui concerne la démocratie régionale, les arrangements actuels pour l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie représentent un compromis politique viable entre Chişinău et Comrat qui semble bien fonctionner et est, dans l'ensemble, conforme aux exigences du Cadre de référence pour la démocratie régionale.

Principales préoccupations:

Nous sommes face à de nombreux cas de violations de la Charte européenne de l'autonomie locale (15 dispositions de la Charte sur 29 ne sont pas respectées).

- l'usage systématique de poursuites judiciaires contre les maires, qui sont ensuite suspendus de leurs fonctions et même soumis à des restrictions de liberté;

- les collectivités locales sont dotées de modestes compétences et ne jouissent pas d'un pouvoir discrétionnaire pour exercer leurs initiatives;
- les compétences ne sont toujours pas clairement délimitées et il existe de nombreux cas de chevauchement entre les responsabilités des différents niveaux de collectivités locales, ou avec celles de l'Etat ;
- des collectivités locales se trouvent dans une situation financière très difficile aggravée par la situation économique générale du pays. Elles dépendent totalement des transferts financiers et des subventions de l'Etat, car la part des "recettes propres" dans les budgets locaux est très faible. Le système de péréquation financière visant à réduire les disparités économiques entre les collectivités locales les plus riches et les plus pauvres n'atteint pas ses objectifs.

- Les salaires des employés des collectivités locales sont insuffisants et les empêchent d'embaucher un personnel compétent et qualifié. De plus, lorsque les collectivités s'abstiennent d'agir ou d'intervenir sur une question donnée, parfois faute du personnel ou des finances, les maires sont poursuivis pour omission.
- La rémunération des maires est également loin d'être suffisante et dissuade les personnes qualifiées de s'engager dans la politique locale. En outre, cela crée un terrain fertile pour la propagation de la corruption.
- Les autorités locales ne sont pas régulièrement consultées lors de l'adoption de lois qui affectent leurs intérêts et ne participent pas à la prise de décision de façon régulière.
- Le référendum de révocation locale nous pose également beaucoup de problèmes car il peut entraîner un grave dysfonctionnement de la démocratie locale.
- L'intervention de l'État dans les affaires locales semble être beaucoup plus envahissante que la loi ne le permet normalement. En outre, le ministère public et les tribunaux pénaux exercent un contrôle fort et disproportionné sur l'autonomie locale en intervenant constamment dans les activités quotidiennes des autorités locales. Les maires et les membres/présidents des conseils municipaux font souvent l'objet d'enquêtes, sont inculpés et, sur cette base, suspendus de leurs fonctions par le tribunal (ou même soumis à des mesures de restriction de la liberté). La tendance à la généralisation des contrôles administratifs semble s'être renforcée ces dernières années.

Conclusions :

- La situation actuelle de l'autonomie locale mérite une évaluation globalement négative en raison des nombreuses violations de la Charte qui ont été présentées dans le rapport.
- La politique locale dans son ensemble semble être imprégnée d'éléments et d'influences négatifs, allant de l'absence d'incitations pour les jeunes politiciens potentiels, de la pression politique généralisée, ou du moins de l'apparence de celle-ci, et du sentiment prolongé de surpolitisation, dans un sens partisan du terme, de tout le paysage de la vie locale.
- La situation économique difficile du pays affecte directement et de façon négative les finances des autorités locales.
- J'espère que ce projet de recommandation sera soutenu par vous tous et qu'il contribuera – par sa mise en œuvre- à remettre ce pays sur la voie d'une démocratie locale de qualité, voie sur laquelle ce pays se trouvait il n'y a pas si longtemps et j'espère que nous pourrons bientôt constater une amélioration de la situation en Moldova, car il y a aujourd'hui une certaine urgence à rétablir des principes de démocratie locale et d'état de droit dans la pratique de ce pays.